

DECRET N° 83/594 du 12/7/1983

Portant nomination de Monsieur IKOUNGA Martial
en qualité de Directeur d'Exploitation à la
Société Nationale de Distribution d'Eau
(S. N. D. E.).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;
- (/u le Décret n° 78/123 du 17 Février 1978, portant attributions et organisation du Ministère des Mines et de l'Energie ;
- (/u la Loi n° 06/67 du 15 Juin 1967, portant création de la Société Nationale de Distribution d'Eau (S. N. D. E.) ;
- (/u le Décret n° 67/237 du 17 Août 1967, portant organisation et fonctionnement de la S. N. D. E. ;
- (/u le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982, déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 susvisé ;
- (/u le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983, portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le Procès-Verbal de la Réunion de la Trilogie du Ministère des Mines et de l'Energie tenue le 4 Novembre 1982 ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur IKOUNGA Martial, Docteur Ingénieur Hydraulicien de 5ème Echelon, est nommé Directeur d'Exploitation à la Société Nationale de Distribution d'Eau (S. N. D. E.) ;

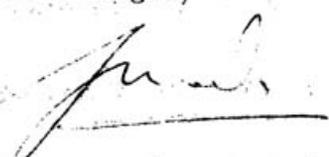
ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret ;

ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

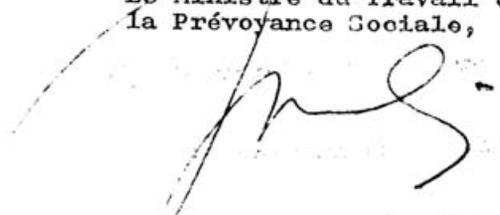
Fait à Brazzaville, le 12 Juillet 1963

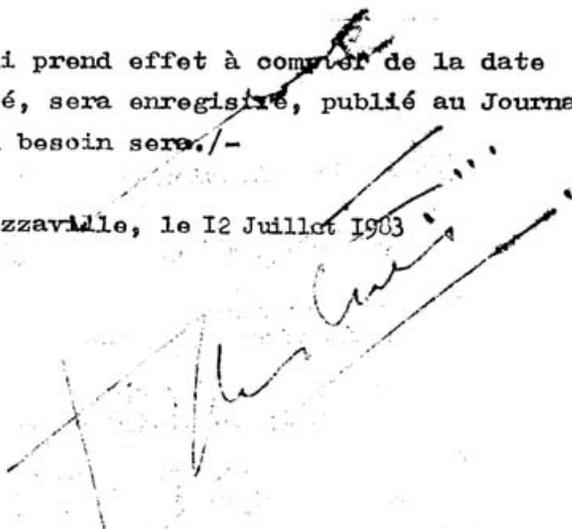
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

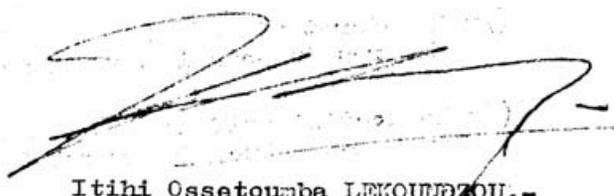

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO-MATSIONA.-


COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances ,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

